

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

N° CM09102023-03
CC/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT
M F. RABAUD
M P. BOUSSEAU
M M. PRAUD

Procuration à
"
"
"

M N. RIPALT
M JC MARCHAND
Mme L. VILLATEAU
M. JM BEAUFFRETON

Secrétaire : M JM BEAUFFRETON

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT CONTACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

CONSIDERANT que dans l'attente des différents recrutements actuellement en cours au sein de la collectivité une organisation a été mise en place et nécessite un renfort pour accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs ;

CONSIDERANT que cet accroissement est estimé à 6 mois et que, dans la mesure du possible, le contrat débiterait au plus tôt ;

CONSIDERANT que la rémunération serait basée sur le premier échelon de l'échelle du grade d'adjoint administratif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur le grade des adjoints administratifs à temps complet, pour six mois, sur le premier échelon du grade ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus au chapitre 012 du Budget Principal.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Jean-Michel BEAUFFRETON
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire